

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 JUIN 2026**

Délibération n°2026.06.158

Désignation d'un représentant de GrandAngoulême à la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets

LE QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de Séance: Guillaume CHUPIN

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **69**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : François ELIE à Pascal MONIER, Charlène MESNARD-CALMELS à Jean-Philippe POUSSET, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Stéphanie MARCHAND, Maryline VINET à Michel GOMEZ, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Damien RONDEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026_06_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication : 17/06/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.06.158**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE GRANDANGOULEME A LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : Néant

Enjeux : []

La loi, en date du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a créé un plan unique en matière de déchets, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, dénommé ci-après « PRPGD », dont la responsabilité de l'élaboration et du suivi a été confié aux régions. La gouvernance du plan, telle que définie dans le code de l'environnement, consiste en la création d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi, dénommée ci-après « Commission Consultative ». Le présent règlement a pour objet d'en fixer les modalités de fonctionnement.

La Commission Consultative est créée conformément aux dispositions de l'article R.541-21 du code de l'environnement. Elle a pour rôle :

- d'assurer la concertation des acteurs qu'ils soient producteurs de déchets (ménages, activités économiques, collectivités, etc.), prestataires de collecte, exploitants d'installation de valorisation, traitement de déchets, acteurs de la prévention...
- de proposer des orientations en matière de prévention et de gestion de l'ensemble des déchets listés à l'article R.541-15 du code de l'environnement,
- d'émettre un avis sur le projet de PRPGD et son rapport sur les incidences environnementales tel que défini à l'article L.122-6 du code de l'environnement, avant qu'ils ne soient soumis à la consultation administrative et à enquête publique,
- d'émettre un avis sur tout projet ou document pour lequel la Commission doit être réglementairement sollicitée,
- d'assurer le suivi annuel de la mise en œuvre du PRPGD.

Elle comporte des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, de l'Etat, des organismes publics concernés, des organisations professionnelles concernées, des éco-organismes et des associations agréées de protection de l'environnement, ainsi que des structures qualifiées.

La Région informe chaque structure désignée de sa participation à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi des Déchet et l'invite à désigner son ou ses représentants et éventuellement un suppléant par représentant en cas d'indisponibilité de celui-ci.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026_06_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication 217/06/2026

Il convient donc de désigner un représentant de GrandAngoulême à la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Madame Isabelle MOUFFLET comme représentante de GrandAngoulême à la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

| | |
|---|--|
| Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 0 | APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE |
|---|--|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026_06_158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

Publication 317/06/2026